

ADRESSE AUX ÉLU.ES POUR L'APPLICATION DE LA LOI DE RÉQUISITION DES IMMEUBLES ET LOGEMENTS VIDES !

A peine élu, Macron avait déclaré le 27 juillet 2017 : « *La première bataille, c'est de loger tout le monde dignement, je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois, perdus, c'est une question de dignité, d'humanité* » .

7 ans plus tard, le nombre de sans-abris a plus que doublé et est passé de 143.000 à 330.000, celui des personnes privées de logement personnel est passé de 896.000 à 1.098.000. Celui des demandes HLM de 2,2 à 2,7 millions de familles...

Il n'a pas livré « bataille » car il a pactisé avec les spéculateurs, il a criminalisé les locataires en difficultés et les occupant.es sans titre avec la loi Kasbarian-Bergé et construit toujours moins de logements sociaux.

Pourtant la France compte 3,1 millions de logements vacants et 9 millions de mètres carrés de bureaux vacants...

Qu'attend Macron pour faire appliquer la loi de réquisition sur les logements et bureaux vacants des riches propriétaires ? **Entre 1945 et les années 90, plus de 130.000 réquisitions ont été prononcés à Paris.**

La métropole grenobloise compte 17.000 logements vides. Les maires peuvent aussi réquisitionner dans l'urgence en vertu de leurs pouvoirs de police. Enfin les Préfets peuvent transférer leurs pouvoirs de réquisition aux métropoles et aux communautés de communes. Encore faut-il que ces dernières le demandent...

En attendant la construction de logements sociaux en nombre suffisant, de baisser les loyers qui n'ont jamais été aussi chers et de juguler la spéculation, l'intercollectif des écoles occupées exige :

* L'application de la loi de réquisition sur les immeubles et logements vides !

* L'arrêt des expulsions !

Les maires de l'agglomération grenobloise PEUVENT et DOIVENT réquisitionner les logements nécessaires pour loger des familles sans-logis ou mal-logées.

PAS UN ENFANT, PAS UNE PERSONNE A LA RUE !